

Ces lycéens de Lisieux sensibilisés à la lutte contre le harcèlement et aux dangers d'Internet



Le commandant Sébastien Meunier, lors de l'intervention qu'il a conduite auprès d'élèves de l'Institut Frémont (130 inscrits en première ; 140 en terminale). Ceux scolarisés sur le site des Rosiers devraient en bénéficier le mois prochain. Ouest-France

Les policiers du commissariat de Lisieux (Calvados) sont intervenus au lycée Frémont, lundi 13 novembre 2023, pour sensibiliser près de 300 élèves aux dangers sur Internet et à la lutte contre le harcèlement scolaire. Une initiative portée par les jeunes ambassadeurs de l'établissement, engagés dans le dispositif de l'Éducation nationale : « Non au harcèlement ».

« **Est-ce que tout le monde sait qui sont les ambassadeurs et ambassadrices ?** », questionne Sébastien Meunier, commandant de police rattachée au commissariat de Lisieux (Calvados). Face à lui, 133 élèves de première scolarisés au lycée Frémont, sont venus

l'écouter d'une oreille attentive. Et observent leurs camarades ambassadeurs debout, qu'ils applaudissent chaleureusement.

Car [ces jeunes luttent au quotidien, bénévolement, contre le harcèlement scolaire dans le lycée. En intervenant régulièrement dans les classes, tout en prêtant une oreille attentive à chaque situation qui l'exigerait.](#) « **Cette année, on a mis les bouchées doubles pour organiser plus d'actions, et parler encore plus du harcèlement scolaire,** soutient la jeune Chloé. **Il faut que tout le monde soit formé.** »

« Votre droit à l'image, il faut le respecter »

Le commandant Meunier, secondé par le major [Christophe Marie](#), responsabilise les jeunes sur un second aspect, tout aussi important : les dangers d'internet. Droit à l'image, harcèlement en ligne, vie privée, réseaux sociaux... Rien n'est laissé de côté. À l'aide de questions pièges, et de cas pratiques, les policiers et les jeunes démêlent le vrai du faux.

Est-il autorisé « **de prendre un professeur en photo dans une salle de cours et la diffuser ?** » La négative l'emporte, à la grande majorité. « **On doit demander la permission à la personne prise en photo, et pour la diffuser, vous devez aussi demander l'autorisation,** martèle le fonctionnaire de police. **Votre droit à l'image, il faut le respecter.** »

Appelant à la plus grande vigilance, et pour illustrer ses propos, il prend l'exemple de [ce professeur de basket condamné à Lisieux en 2016 pour s'être fait passer pour une jeune fille sur Facebook afin d'inciter de jeunes garçons à s'exhiber par webcam interposée.](#)

Dans un silence de cathédrale, il a [aussi une pensée émue pour Juliette, cette ado de 15 ans qui avait mis fin à ses jours en 2016, après avoir subi des vagues de harcèlement.](#)

Manon LETERQ.